

## Enquête: 2 Belges sur 3 recyclent leurs vieilles ampoules

***Les autres s'en débarrassent dans leur sac à ordures ménagères ou aux conteneurs à verre***

***BRUXELLES, 5 novembre 2013 – La Belgique obtient de bons résultats en matière de recyclage d'ampoules usagées : environ 2 Belges sur 3 jettent systématiquement leurs ampoules traditionnelles, économiques ou LED usagées dans un parc à conteneurs ou en magasin. C'est ce qui ressort de l'enquête commandée par Recupel en octobre 2013. Recupel constate qu'annuellement 7.564.295 ampoules usagées (représentant quelque 1.362 tonnes<sup>1</sup>) sont correctement éliminées. Toutefois, il ressort de cette enquête qu'un Belge sur trois dépose ses ampoules usagées aux conteneurs à verre ou dans son sac d'ordures ménagères. Pour que les ampoules restantes soient correctement jetées et se retrouvent dans le bon cycle de recyclage, Recupel lance dès à présent une nouvelle campagne de sensibilisation.***

Le Belge trouve de plus en plus facilement le chemin du parc à conteneur ou du magasin pour jeter ses ampoules usagées : 2 Belges sur 3 (71%) jettent correctement leurs ampoules usagées. L'étude qui sonde le comportement de recyclage des Belges, démontre que malgré les bons scores obtenus pour l'élimination des lampes usagées, bon nombre de celles-ci ne sont pas encore correctement jetées. Recupel, responsable de la collecte d'ampoules et d'électroménagers usagés, constate que près d'un tiers des Belges (29%) se débarrassent de leurs ampoules usagées dans leurs sacs à ordures ou aux conteneurs à verre. L'enquête révèle également qu'un Belge sur deux (48,1%) doute encore de la bonne façon de jeter ses lampes usagées. C'est pourquoi Recupel lance une nouvelle campagne d'information pour donner davantage de clarté aux consommateurs sur l'endroit où les ampoules usagées doivent être jetées.

*« Les Belges sont de bons élèves en termes d'élimination et de recyclage. C'est pourquoi nous figurons parmi les meilleurs en Europe en matière de collecte et de recyclage », raconte Peter Sabbe, General Manager Recupel. « Il manque encore dans l'esprit du consommateur quelques précisions sur l'endroit où les ampoules cassées ou usagées peuvent être jetées. L'enquête nous permet de constater qu'environ la moitié (48,1%) des Belges interrogés n'est pas certaine du lieu où elle peut déposer ses lampes usagées. Ce qui explique pourquoi de nombreuses ampoules usagées, qui contiennent pourtant des substances nocives, atterrissent dans les sacs à ordures ménagères. »*

---

<sup>1</sup> Résultats annuel 2012, Recupel



## Communiqué de presse

Les ampoules contiennent souvent des substances nocives en faible quantité (telles que le mercure) qui ne devraient pas se retrouver dans l'environnement. Par conséquent, Recupel s'efforce de s'attaquer à la collecte d'ampoules cassées ou usagées. Avec le lancement de sa nouvelle campagne, Recupel vise à informer et sensibiliser les consommateurs sur la bonne façon de jeter leurs ampoules cassées ou usagées. En même temps, Recupel étend également son réseau de points de collecte afin que les consommateurs puissent encore plus facilement y déposer leurs ampoules usagées.

Pour de plus amples informations à propos de l'élimination correcte des ampoules traditionnelles, économiques ou LED cassées ou usagées : [www.monampoule.be](http://www.monampoule.be)

### **À propos des DEEE et de Recupel**

Depuis 2011, Recupel fait en sorte que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) soient collectés et traités dans toute la Belgique. Ces activités sont financées par la cotisation Recupel payée par le consommateur à l'achat d'un nouvel appareil. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont des déchets dangereux et donc soumis à une réglementation spécifique. Ces déchets doivent être collectés et traités de façon transparente, durable et efficace, conformément à la législation sur les déchets. Le consommateur paie une cotisation Recupel à chaque achat d'un nouvel appareil domestique. Cette cotisation garantit que les appareils usagés récupérés via le secteur de la distribution et les parcs à conteneurs, sont collectés et traités d'une manière appropriée. Plus d'infos à l'adresse ci-contre: [www.recupel.be](http://www.recupel.be)

### **Pour plus d'informations (merci de ne pas publier)**

MindShake PR

Erik Lenaers

T: 02 478 18 44

M: 0485 96 00 63

@: [erik@mindshake.biz](mailto:erik@mindshake.biz)